



Dossier d'inscription enfant

Sorties du samedi (2025-2026)

Dossier à envoyer ou à déposer à l'adresse : SKI CLUB de MORESTEL - Place Antonin Chanoz - 38510 MORESTEL

A transmettre avant le 31 décembre 2025 (nombre de places limité à 100). Toute inscription au-delà de cette date devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du club.

! Ce fichier PDF est prévu pour un remplissage informatique (avec tous les lecteur de PDF ou un navigateur), A noter : un logiciel qui n'est pas à jour peut ne pas faire apparaître toutes les cases à cocher, changez-en ou faites une mise à jour. Si vous prévoyez de l'imprimer puis de le remplir "à la main", merci d'écrire lisiblement et de reporter le nom de votre enfant dans le 2 cases, en haut, sur chaque page du dossier.
Merci de bien prendre connaissance des ANNEXES et de les conserver - NE PAS NOUS LES RETOURNER !



Veuillez noter que nous nous associons cette année encore à des dispositifs de l'état, de la région et du département Isère donnant droit à des réductions pour l'adhésion au Ski Club de Morestel. Les conditions de ces dispositifs de réductions sont disponibles en Annexes de ce présent dossier. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et prendre en compte de la/les réduction(s), en vous assurant de la/leurs validité(s).

Le **Ski Club de Morestel** (SCM) est une association française loi 1901 fondé en 1966, et dont le représentant légal est :
Eric DUBOIS (Président) - morestelskiclub@gmail.com et <http://ski-club-morestel.clubffs.fr/>

Le **Ski Club de Morestel** est affilié à la F.F.S ([Fédération Française de Ski](#)) et représenté en région AURA (Auvergne Rhône-Alpes) par le CSD Comité de Ski du Dauphiné (www.skidauphine.com).

Le **Ski Club de Morestel** dispense à des enfants, la pratique et l'enseignement :

- du Ski Alpin dont l'âge minimal requis est de 6 ans (**au plus tard le 31 mars 2026**)
- du Snowboard dont l'âge minimal requis est de 10 ans, ou inférieur si l'enfant a déjà validé un test ESF ou ESI en Snowboard ou en Ski alpin.

Pour le bien-être de votre enfant et limiter les risques liés à la pratique des sports de glisse, nos moniteurs et encadrants sont formés et disposent des connaissances et conditions requises. L'ensemble des membres du **Ski Club de Morestel**, vous invite à vous inscrire dans cette même démarche, en prenant bien connaissance des modalités du présent dossier et en le complétant avec exactitude.

Nous vous invitons aussi à consulter notre site WEB, et y découvrir les documents suivants :

- [Aide-mémoire du Ski Club de Morestel à l'attention les parents \(sorties du samedi\)](#)
- [Calendrier du Ski Club de Morestel pour la saison 2025-2026](#)

Dates prévisionnelles des sorties : tous les samedis du 10 janvier au 28 mars 2026 (à l'exclusion du 14 et 21 février 2026)

Je soussigné,

(Nom et Prénom), en ma qualité de Responsable Légal de l'enfant :

(Nom et Prénom), certifie avoir bien pris connaissance des informations indiquées dans ce présent dossier d'inscription. J'en accepte les conditions sans réserve et atteste de l'exactitude des renseignements complétés par mes soins.

Signature(s)	Fait à Le :
---------------------	----------------------------------

Fiche 1 : Identités

NOM de l'enfant	Prénom de l'enfant	Sexe		Date de Naissance
		Fille	Garçon	

RESPONSABLE LEGAL (1) de l'ENFANT

NOM	Prénom	Téléphone portable	
Adresse			
Code Postal		Commune	
Courriel (email)			
Information(s) particulière(s)	(Si nécessaire)		

RESPONSABLE LEGAL (2) de l'ENFANT

NOM	Prénom	Téléphone portable	
Adresse (si différente du responsable légal 1)			
Code Postal		Commune	
Courriel (email)			
Information(s) particulière(s)	(Si nécessaire)		

Fiche 2 : Droit à l'image

Le droit à l'image est un droit autonome découlant des dispositions de l'article 9 du code civil, selon lequel « chacun a le droit au respect de sa vie privée ». Comme tout droit de la personnalité, le droit à l'image est inaliénable. Ainsi, l'autorisation de diffusion et de fixation de l'image d'autrui n'emporte pas cession de la titularité de son droit à l'image.

Le Ski Club de Morestel réalise parfois, quelques photos (ou vidéos) de groupe, sous la conduite de professionnels de la photo ou des amateurs membres du Ski Club. Veuillez nous préciser votre autorisation ou refus de prendre en photo votre enfant.

Conformément mon enfant au droit à l'image et protection de la vie privée

J'autorise le Club à prendre en photo (ou vidéo) mon enfant _____

OU

Je n'autorise pas le Club à prendre en photo (ou vidéo) mon enfant _____



Fiche 3 : Explications des Assurances

Nous rappelons que la licence FFS couvre de base la pratique du Ski Alpin et Snowboard en club, avec des garanties limitées à :

- Responsabilité civile
- Défense-recours
- Assistance juridique pour les victimes de violences sexuelles, physiques ou psychologiques

En cas d'accident, nous attirons votre attention sur l'obligation de le déclarer en ligne sur le site du courtier de la FFS :
<http://www.ffs.verspieren.com/>

Le Ski Club de propose l'extension de la licence FFS aux options **PRIMO** ou **MEDIUM** ou **OPTIMUM** avec/sans complément Gold.

Un détail des garanties complémentaires couvertes par les Options PRIMO, MEDIUM et OPTIMUM est disponible à l'adresse :
<https://ffs.fr/garanties-dassurance/>



à noter que dès l'option PRIMO, les frais de secours incluent les "frais de barquette" = quand les secours viennent faire une évacuation sur les pistes.

Si vous avez déjà une complémentaire santé, l'assurance PRIMO est l'assurance que nous conseillons.

Garanties d'assurance/Options	PRIMO	MEDIUM	OPTIMUM	GOLD (en + d'une option medium ou optimum, & sur demande auprès de Verspieren)
Franchise par dossier (hors frais de secours, ambulance et assistance)	NON	50 €	50 €	NON
Adhésion Club				Remboursement de l'adhésion club au prorata temporis en cas d'accident garanti max 500 €/sinistre
Responsabilité civile > incluse dans la licence	12 000 000 euros par sinistre	12 000 000 euros par sinistre	12 000 000 euros par sinistre	Déjà inclus dans l'option MEDIUM ou OPTIMUM
Défense-recours > incluse dans la licence	100 000 € par sinistre > seuil d'intervention 350 €	100 000 € par sinistre > seuil d'intervention 350 €	100 000 € par sinistre > seuil d'intervention 350 €	Déjà inclus dans l'option MEDIUM ou OPTIMUM
Assistance juridique pour les victimes de violences sexuelles, physiques ou psychologiques > incluse dans la licence	5000 € > frais et honoraires des avocats et experts de votre choix pour vous assister juridiquement	5000 € > frais et honoraires des avocats et experts de votre choix pour vous assister juridiquement	5000 € > frais et honoraires des avocats et experts de votre choix pour vous assister juridiquement	Déjà inclus dans l'option MEDIUM ou OPTIMUM
Remboursement des frais de recherches en montagne, frais de secours et de premiers transports médicalisés	frais réels en France 17500 € à l'étranger	frais réels en France 17500 € à l'étranger	frais réels en France 17500 € à l'étranger	Déjà inclus dans l'option MEDIUM ou OPTIMUM
Remboursement des frais de transport sanitaire > en FRANCE et à l'étranger	frais réels	frais réels	frais réels	Déjà inclus dans l'option MEDIUM ou OPTIMUM
Remboursement des forfaits de remontées mécaniques de plus de 2 jours consécutifs non utilisés	Max 200 €	Max 500 €	Max 3000 €	Déjà inclus dans l'option MEDIUM ou OPTIMUM
Remboursement des cours de ski/snowboard, souscrits en lien direct avec une école de ski, en cas d'événements couverts		frais réels > 8 jours maximum	frais réels > 8 jours maximum	Déjà inclus dans l'option MEDIUM ou OPTIMUM
Remboursement des frais de location de matériel de ski/snowboard en cas d'événements couverts			prorata temporis des frais de location de plus de 2 jours	Déjà inclus dans l'option MEDIUM ou OPTIMUM
frais médicaux engagés dans le pays de domiciliation suite à un accident garanti (après intervention de l'organisme primaire d'assurance maladie et de la mutuelle santé)		100 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale. Plafond 1 000 € pour les non-résidents en FRANCE.	150 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale. Plafond 1 000 € pour les non-résidents en FRANCE.	250 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale (plafonné à 1000 € pour les licenciés non-résident en France). Se cumule avec l'option MEDIUM ou OPTIMUM
frais médicaux engagés hors du pays de domiciliation suite à un accident ou une maladie entraînant une hospitalisation ou un rapatriement médical (après intervention de l'organisme primaire d'assurance maladie et de la mutuelle santé)		plafond 20 000 € (ramené à 1000 € pour les non-résidents en France)	plafond 100 000 € (ramené à 1000 € pour les non-résidents en France)	plafond 200 000 € (ramené à 1000 € pour les licenciés sans assurance maladie y compris pour ceux résident hors de France). Se cumule avec l'option MEDIUM ou OPTIMUM
capital en cas d'invalidité permanente.		7 500 € invalidité permanente 100 % (franchise 10 %)	40 000 € invalidité permanente 100 % (franchise 10 %)	70 000 € invalidité permanente 100 % (franchise 10 %). Se cumule avec l'option MEDIUM ou OPTIMUM
capital en cas de décès		5 000 €	15 000 €	30 000 €. Se cumule avec l'option MEDIUM ou OPTIMUM
indemnités suite à coma		Indemnités de 2% du capital décès/semaine de coma dans la limite de 50 semaines	Indemnités de 2% du capital décès/semaine de coma dans la limite de 50 semaines	Déjà inclus dans l'option MEDIUM ou OPTIMUM
Soutien psychologique en cas d'accident, d'agression physique ou sexuelle		organisation et prise en charge de 3 entretiens téléphoniques. Prise en charge de consultations physiques > 1500 € en cas de décès de l'assuré (pour sa famille) ou en cas d'agression de l'assuré	organisation et prise en charge de 3 entretiens téléphoniques. Prise en charge de consultations physiques > 1500 € en cas de décès de l'assuré (pour sa famille) ou en cas d'agression de l'assuré	Déjà inclus dans l'option MEDIUM ou OPTIMUM
assistance-rapatriement		frais réels	frais réels	Déjà inclus dans l'option MEDIUM ou OPTIMUM

Fiche 4 : Groupe

Nom	Prénom de l'enfant	Choix de la discipline
		Ski alpin Snowboard

Niveau : Cocher la case correspondante au dernier niveau acquis par votre enfant.

Ski alpin			Snowboard		
Ecole de Ski Français ESF	OU	Casque FFS	Ecole de Ski Français ESF	OU	Surf FFS
Ourson		-	Goomie, Rookie ou Izzy Rider		-
Flocon		Blanc	Snowboard Découverte		-
1 ^{ère} Étoile		Jaune	1 ^{er} Snowboard		Vert
2 ^{ème} Étoile		Orange	2 ^{ème} Snowboard		Bleu
3 ^{ème} Étoile		Vert	3 ^{ème} Snowboard		Rouge
Étoile de Bronze		Bleu	Snowboard Expert		Noir
Étoile d'Or		Rouge	X-Boarder (Performance)		
Fléchette		-	Je ne sais pas ou débutant		
Flèche (Bronze, Argent, Vermeil, ou Or)		Noir			
Chamois (Bronze, Argent, Vermeil, ou Or)					
Je ne sais pas ou débutant					

Fiche 5 : Matériel

Le Ski Club de Morestel fournit les skis & bâtons ou Snowboard (conformes à son niveau) à tous les enfants,



Le Ski Club de Morestel n'autorise plus l'usage des skis ou snowboards personnels !

Notez bien que le prêt de matériel du ski club est exclusivement réservé aux sorties du samedi, de janvier à fin mars. Le matériel est entreposé et stocké en station pendant toute la saison d'hiver. Veuillez compléter les informations ci-dessous. Ils sont indispensables pour un réglage optimal du matériel et par conséquent la sécurité de votre enfant.

Taille (cm)	Pointure (chaussure)	Poids (Kg)	Partie réservée SCM
			N° SKI / SNOWBOARD

Fiche 6 : Adhésion Annuelle

FRAIS D'INSCRIPTION

Adhésion Ski Club de Morestel comprenant :

- Cotisation au Ski Club de Morestel
- Tests de Ski ou Snowboard en fin de saison (inclus médaille et carnet)
- Licence FFS (Fédération Française de Ski) - Carte Neige loisir JEUNE RC

Prix des frais d'inscription
base = 195 €
hors assurance

Prêt du matériel (Skis & Bâtons ou Snowboard - chaussures & casque non fournis)

Assurance (Cf. fiche 3 et annexe)

- Assurance Responsabilité Civile (inclue avec adhésion) : Base +0 €
- Assurance FFS option PRIMO **APPROUVÉ** (Facultatif) : Base + 16,50 €
- Assurance FFS option MEDIUM (Facultatif) : Base + 28,10 €
- Assurance FFS option OPTIMUM (Facultatif) : Base + 48,50 €
- Supplément Gold (si Médium ou optimum) : Base +230 €

Tarif Licence Choisie

ASSURANCE PERSONNELLE

Si vous ne souscrivez pas d'extension d'assurance de la FFS, nous vous invitons à bien vous assurer que votre enfant est couvert par une / des garanties d'accidents liés à la pratique du ski alpin. N'oubliez jamais que des frais peuvent être engagés en cas d'accident. En cas de doute, veuillez-vous en remettre à votre assurance.

Merci de compléter **Nom de votre Compagnie d'assurance** :

Numéro de votre Contrat d'assurance :

DEDUCTION FAMILLE

Si vous inscrivez plusieurs enfants, vous bénéficiez d'une remise exceptionnelle à valoir pour chaque dossier d'inscription

Nom et Prénom du (des) frère(s) ou sœur(s) inscrit(s) pour cette même saison

1 enfants inscrits (remise 0 euro)

2 enfants inscrits (remise 5 euro)

3 enfants inscrits (remise 10 euro)

reporter la remise dans la case ci-dessous

Total réduction Famille - Euro

REDUCTIONS (informations détaillées en Annexe)

Carte TATTOO réservée aux collégiens

Numéro Carte Tatoo :

Indiquer le montant à prélever par le Ski Club !

PASS Région réservé aux jeunes de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Numéro PASS Région :

+ Code d'accès (4 chiffres) :

Non cumulable avec carte Tatoo

Indiquer le montant à prélever par le Ski Club !

Total des réduction(s) - Euro

MONTANT TOTAL DE L'ADHESION AU SKI CLUB DE MORESTEL - EURO

NB : S'assurer du solde bénéficiaire restant à la date de l'adhésion.

Vérifiez le calcul = Selon votre Version du lecteur de PDF, il faudra peut-être revenir dans une case précédente et re-valider pour que le montant Total soit mise à jour.



Fiche 7 : Règlement de l'adhésion

Montant total reporté de la page précédente avec un règlement (au choix : Chèques ou Espèces)

Paiement par chèque : en 1 fois en 2 fois en 3 fois

N° Chèque 1	Montant du chèque 1	Euro
N° Chèque 2	Montant du chèque 2	Euro
N° Chèque 3	Montant du chèque 3	Euro
Veuillez noter que chaque chèque sera prélevé au 1er Janvier, 1er Février puis enfin au 1er Mars 2024	Total en chèques	Euro
Note : s'assurer qu'il correspond bien au montant total de l'adhésion (cf. page précédente)		

Ou

Selon les Version du lecteur de PDF, il faudra peut-être modifier une case du cadre Nombre de paiement par chèque et revenir en arrière sur votre choix pour que le montant Total soit mise à jour.

Paiement en espèces (exclusivement pour la totalité de l'adhésion)

Note : s'assurer qu'il correspond bien au montant total de l'adhésion (cf. page précédente)	Total en espèces	Euro
--	-------------------------	------

Et information importante :



Montant à régler (en plus de l'adhésion) lors de chaque sortie du samedi

MONTANT / SORTIE

29,00 € comprenant le cours, le transport Aller-Retour et le forfait de ski à la journée.

En cette nouvelle année le ski club va mettre en place le paiement des sorties par internet sur HelloAsso. Ce paiement sera possible jusqu'au Vendredi soir ! Le samedi, le montant est à régler par chèque ou espèces (avec appoint de préférence) avant le départ du car auprès de notre équipe en charge de la trésorerie..

NB : En cas d'impossibilité de pratiquer le ski à l'arrivée à la station (conditions météorologiques défavorables, à risques, ...) le ski club n'effectue pas de remboursement. Ceci en raison des frais engagés et répartis sur l'ensemble de la saison. Dans ce cas et dans la mesure du possible, le ski club assure aux enfants, des activités ludiques dans les alentours de la station (visites éducatives, jeux et animations...).

Le samedi : le paiement s'effectue à la **salle Robert CALZA** (parking du lycée de Morestel) **avant le départ des cars**.

NB : Pour le paiement de la sortie du samedi, merci de bien respecter l'heure limite de départ des cars, fixée à 9h

Fiche 8 : Informations Médicales

Toute inscription au Ski Club de Morestel, nécessite de compléter un questionnaire médical.

Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale répondent conjointement aux questionnaires disponibles en Annexe :

- Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur



Attention, même en cas de réponse négative à l'ensemble des questions, le questionnaire ne doit pas être transmis au club. Le club ne doit conserver qu'une attestation du/des titulaire(s) de l'autorité parentale (via le feuillet détachable de la notice licence ou une attestation propre).

J'atteste avoir répondu "Non" à toutes les questions de l'annexe « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » et de l'exactitude des réponses. **Dans le cas contraire, je fournis un certificat médical.**

Oui

Allergies, contre-indications médicales ou toutes autres informations utiles :

Votre enfant présente des allergies

Oui Non

Si oui, merci de préciser :

Votre enfant présente des contre-indications médicales

Oui Non

Si oui, merci de préciser :

Information & procédure en cas d'accident :

J'atteste avoir pris connaissance qu'en cas d'accident de mon enfant, le responsable d'activités du Ski Club de Morestel contacte le(s) responsable(s) légal (aux) de l'enfant dans le meilleur délai.

Oui

Information & procédure en cas d'urgence :

J'atteste avoir pris connaissance que si le responsable d'activités du Ski Club de Morestel ne parvient à joindre le(s) responsable(s) légal (aux) de mon enfant, je suis avisé que le responsable d'activités du Ski Club de Morestel s'en remettra alors aux prérogatives des personnels de secours et de soins.

Oui